

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 14 MARS 2023 : DELIBERATION N° 18

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 7 MARS 2023

L'an deux mille VINGT TROIS, le QUATORZE MARS à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Emmanuel LOCOCCIOLO pouvoir à Jeannine PAQUE
Jean-Pierre COULON pouvoir à Arnaud DECAGNY
Guy DAUMERIES pouvoir à Sophie VILLETTE
Inèle GARAH pouvoir à Rémy PAUVROS

EXCUSÉ(E)S:

ABSENT(E)S:

Marc DANNEELS

SECRETARE DE SÉANCE : Nicolas LEBLANC

OBJET : Ville - Réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n° 47 - Action Cœur de Ville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- L.2121-29, relatif à la clause générale de compétence qui donne au conseil municipal le pouvoir de régler par ses délibérations les affaires de la commune,
- L.2311-3 relatif aux dotations budgétaires,
- R.2311-9 relatif aux autorisations de programme et aux crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les délibérations du conseil municipal :

- n° 98 du 10 septembre 2018 relative à la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n° 47 – Action Cœur de Ville,
- n° 167 du 13 décembre 2022 relative au réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°47- Action Cœur de Ville,

Vu l'examen du projet de délibération en commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, Tranquillité Publique, Commerce » en date du 27 février 2023,

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

Considérant que cette procédure permet à la Ville de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice,

Considérant que cette procédure permet de mettre en œuvre la pluri annualité des investissements publics, en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers,

Considérant par délibération n° 98 du 10 septembre 2018 susvisée, l'assemblée délibérante a décidé la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement n° 47 – Action cœur de ville,

Que par délibération n° 167 du 13 décembre 2022 susvisée, l'assemblée délibérante a décidé du réajustement de l'autorisation de programme et crédits de paiement n° 47 – Action cœur de ville, comme suit :

Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DEL'AP	CREDITS DE PAIEMENTS 2019	CREDITS DE PAIEMENTS 2020	CREDITS DE PAIEMENTS 2021	CREDITS DE PAIEMENTS 2022
Action cœur de ville	47	2018001	19542 254,00	1 266 252,16	771 856,25	1 521 337,60	5 976 673,00
Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DEL'AP	CREDITS DE PAIEMENTS 2023	CREDITS DE PAIEMENTS 2024	CREDITS DE PAIEMENTS 2025	CREDITS DE PAIEMENTS 2026
Action cœur de ville	47	2018001	19542 254,00	5 972 300,00	1 334 250,00	1 096 130,00	1 603 454,99

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le 06 AVR. 2023

ID : 059-215903923-20230314-D18_2023-DE

Considérant qu'il est proposé de réajuster les crédits de paiement de cette autorisation de programme selon les modalités suivantes :

Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DE L'AP	CREDITS DE PAIEMENTS 2019	CREDITS DE PAIEMENTS 2020	CREDITS DE PAIEMENTS 2021	CREDITS DE PAIEMENTS 2022
Action cœur de ville	47	2018001	27 239 937,00	1 266 252,16	771 856,25	1 521 337,60	5 976 673,00
Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DE L'AP	CREDITS DE PAIEMENTS 2023	CREDITS DE PAIEMENTS 2024	CREDITS DE PAIEMENTS 2025	CREDITS DE PAIEMENTS 2026
Action cœur de ville	47	2018001	27 239 937,00	5 972 300,00	3 900 144,00	3 662 025,00	4 169 348,99

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la majorité avec 8 abstentions (Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEL)

- Accepte les modifications suivantes :

Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DE L'AP	CREDITS DE PAIEMENTS 2019	CREDITS DE PAIEMENTS 2020	CREDITS DE PAIEMENTS 2021	CREDITS DE PAIEMENTS 2022
Action cœur de ville	47	2018001	27 239 937,00	1 266 252,16	771 856,25	1 521 337,60	5 976 673,00
Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DE L'AP	CREDITS DE PAIEMENTS 2023	CREDITS DE PAIEMENTS 2024	CREDITS DE PAIEMENTS 2025	CREDITS DE PAIEMENTS 2026
Action cœur de ville	47	2018001	27 239 937,00	5 972 300,00	3 900 144,00	3 662 025,00	4 169 348,99

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L. 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Secrétaire de séance,



Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

30 MARS 2023

Affiché le :

06 AVR. 2023

Notifié le :

